

**COMPTE DE RÉSULTAT (en euro) — EXERCICE 2010**

<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
		Versements des fondateurs	710,00
		Produits financiers (revenus des valeurs mobilières)	261,30
Excédent	971,30		
<b>TOTAL</b>	<b>971,30</b>	<b>TOTAL</b>	<b>971,30</b>

Fonds de dotation SAMATA

9, rue Pierre-Loti

64700 Hendaye

www.samata.in

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010 (en euro)**

<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>		
	31/12/2010			31/12/2010	
			FONDS PROPRES ET RÉSERVES		
			Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables	116 291,81	
			Résultat de l'exercice (excédent)	971,30	
ACTIF CIRCULANT					
Valeurs mobilières de placement	116 291,81				
Disponibilités	971,30				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>117 263,11</b>		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>117 263,11</b>	
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u> néant			<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u> néant		

## **ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS — EXERCICE 2010**

### **I. FAITS SIGNIFICATIFS**

L'exercice 2010 a été pour Samata celui de la création du fonds.

Une fois intervenue la publication au Journal officiel du 30 octobre, les démarches immédiatement entreprises pour ouvrir un compte bancaire n'ont abouti que le 27 novembre.

L'activité du fonds sur l'exercice 2010 a donc été limitée à la mise en place des éléments permettant un démarrage réel des actions à partir de 2011.

### **II RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Règles d'établissement et de présentation**

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général, aux dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations (modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC), ainsi qu'au règlement n° 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

#### **Valeurs**

Conformément au règlement 99-01 modifié, les biens reçus à titre gratuit ont été enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine du fonds.

### **III. AUTRES INFORMATIONS**

#### **Compte d'emploi des ressources**

Le fonds de dotation n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2010, il n'est pas produit de compte annuel d'emploi des ressources pour cet exercice.

## **Produits du compte de résultat**

### Versements des fondateurs

Sous la forme de dons manuels, les fondateurs ont procédé à des versements destinés à la réalisation de l'objet social, pour un montant global de 710 €.

## **Passif du bilan**

### Dotations (en euro)

Type de dotations	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables	0	116 291,81		116 291,81
Total	0	116 291,81		116 291,81

### Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice (excédent de 971,30 €) sera entièrement affecté à la réalisation de l'objet social au cours du prochain exercice.

### Libéralités reçues

Au sens du 2.2 de la circulaire du 19 mai 2009 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des fonds de dotation, aucune libéralité (donation par acte entre vifs et legs) n'a été reçue au cours de l'exercice 2010.

### Legs et donations significatifs en cours

Aucun legs ni donation n'est en cours de réalisation ni n'a été accepté.

## **Actif du bilan**

### Actifs aliénables (en euro)

Type	Solde au début de l'exercice	Acquisitions (*)	Cessions	Solde à la fin de l'exercice
OPCVM	0	30 036,16		30 036,16
Actions et parts	0	86 255,65		86 255,65
Total	0	116 291,81		116 291,81

(\*) À titre gratuit (dons des fondateurs affectés de manière irrémédiable et définitive aux dotations).